

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 1^{er} mars 2022

L'An deux mil vingt-deux, le mardi 1^{er} mars, à dix-neuf heures trente minute, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN, Thierry GAUTIER, Jean-François CORNÉE et André MAUFAY, Mmes Aurore GUY et Sandra HARO, MM. Kévin TRONCHET, Laurent MAUDET et Jacky LETAY.

Absentes excusées : Mmes Charlotte GUESNE et Marie-Thérèse PICHEREAU.

Absente : Mme Stéphanie AGEORGES.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Aurore GUY a été élue secrétaire de séance.

La séance démarre à 19h42 (Monsieur Thierry GAUTIER rejoint la séance à 20h12).

Approbation procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 27 janvier 2022 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Parcelle AB n°265 (rue du Mans) : le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption.

Bilan budgétaire 2021.

• Subventions aux associations

Familles Rurales de Maresché	350,00 €
Familles Rurales - Cinéma Ballad'images	100,00 €
UNACITA A.F.N. de Maresché	100,00 €
Génération Mouvement de Maresché	100,00 €
Entente Pongiste de Maresché	350,00 €
Association « Création Plaisir » de Maresché	50,00 €
Moto Club de Maresché 72	100,00 €
Aide à Domicile en Milieu Rural Beaumont-sur-Sarthe	80,00 €
Association Bleuets Beaumont-sur-Sarthe	75,00 €
Secours Catholique	80,00 €
A.D.A.P.E.I.	60,00 €
Société Musicale de Beaumont	100,00 €
Radio Alpes Mancelles	100,00 €

D'autre part, pour toutes les associations sportives qui en feront la demande, le Conseil Municipal maintient sa décision de verser une participation de 10,00 euros par enfant licencié (moins de 18 ans) habitant la commune de Maresché.

• Indemnités de gardiennage (Église et salle polyvalente) et indemnité de responsabilité annuelle 2022 (régie salle polyvalente).

Indemnité gardiennage église, Mme Ester HERSANT	100,00 €
Indemnité gardiennage salle polyvalente M. Jean-Marc BERLEMONT	1 000,00 €
Indemnité annuelle responsabilité régie salle polyvalente, M. Jean-Marc BERLEMONT	110,00 €

Préparation du budget primitif 2022 : Débat d'Orientation Budgétaire, subventions aux associations, indemnités de régie et de gardiennage.

Madame le Maire laisse la parole à M. Jean-François BELLISSEN, adjoint en charge des finances, qui présente brièvement les résultats de l'exercice budgétaire 2021.

Madame REIGNIER remémore les restes à réaliser. D'une part, les dépenses qui ont été engagées en 2021 mais qui n'ont pas encore été payées :

- Enfouissement des réseaux téléphoniques rue de la Croix de Pierre :	19 899,00 €
- Aménagement de deux plateaux rue de Ballon :	34 800,29 €
- Acquisition d'un abribus (rue du Mans) :	5 217,60 €
- Acquisition d'une balayeuse de voirie :	22 696,50 €
- Acquisition et installation d'un tableau numérique, d'un vidéoprojecteur et renouvellement de la classe mobile :	10 646,40 €

Et d'autre part, les recettes :

- Subvention du Département au titre du plan de relance :	16 182,00 €
---	-------------

Elle présente ensuite les principaux projets pour l'année 2022 :

- Aménagements de sécurité rue des Sablons, en fonction des travaux du SIAEP de Rouessé Fontaine.
- Aménagement du parking rue de l'Église pour la salle polyvalente (voir ci-dessous).
- Réfection d'éclairage public à La Croix Verte, notamment rue du Pont Romain, rue de La Fuie, rue des Marronniers et rue des Mimosas. La grande majorité des mâts peut être conservée (2 poteaux à changer seulement). Les lanternes seront remplacées par des éclairages LED plus performants et plus économiques, ce qui est confirmé par les dernières factures reçues. Des prises seront rajoutées pour les illuminations festives.
- Travaux de voirie rue des Marronniers et rue des Mimosas : la route est très dégradée. Plusieurs solutions peuvent être envisagées et des devis sont en cours d'établissement.
- Achats de terrains, en particulier pour prévoir l'agrandissement du cimetière si nécessaire.
- Travaux d'isolation et/ou de rénovation de la façade de la mairie. En fonction des devis aucune solution n'est privilégiée pour l'instant.
- Lotissement route de Bèlevent (voir point suivant)
- Achat d'un sécateur (voir point sur la réorganisation du service technique)

Lotissement route de Bèlevent : création d'un budget annexe et demande d'assujettissement à la TVA.

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un lotissement route de Bèlevent sur une parcelle appartenant à la commune, Madame le Maire explique que les opérations relatives aux lotissements doivent être inscrites au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la Collectivité et d'individualiser les risques financiers associés à de telles opérations.

Aussi il est nécessaire de créer un budget annexe assujetti à la Taxe sur la Valeur

Ajoutée dénommé « Lotissement Route de Bèlevent », au sein duquel seront identifiées toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de créer le budget annexe assujetti à la TVA « Lotissement Route de Bèlevent » ;
- d'appliquer le régime de la TVA pour la vente des lots ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer les actes de vente et tout document y afférant ;

Vu le code général des collectivités territoriales et l'instruction M 57, après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de créer le budget annexe assujetti à la TVA « Lotissement Route de Bèlevent » ;
- d'appliquer le régime de la TVA pour la vente des lots ;

- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer les actes de vente et tout document y afférant ;
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022.

La présente délibération sera notifiée à M. le Trésorier.

Groupe scolaire : installation de capteurs de CO2.

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des recommandations du Haut conseil de la santé publique qui recommande d'utiliser des capteurs de CO2 dans les salles de classe afin de déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque local.

Dans la cadre des mesures de soutien aux collectivités, un soutien financier exceptionnel est apporté par l'État aux collectivités ayant acheté des capteurs pour équiper les écoles publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 1 voix contre (Mme Aurore GUY) et 1 abstention (M. Jean-François CORNÉE), décide :

- d'équiper le groupe scolaire de capteurs de CO2 ;
- d'autoriser Madame le Maire à acheter et installer ces capteurs ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter la subvention de l'État.

Présentation du projet de parking et de nouvelle voie rue de l'Église (aménagement, gestion des eaux pluviales, etc.).

Madame le Maire présente le projet d'implantation retenue par les commissions « travaux/voirie ».

Une discussion s'engage sur la gestion des eaux pluviales, en particulier sur la solution à privilégier en vue de l'implantation future d'un lotissement.

Réorganisation du service technique : bilan démonstration taille-haie, devis entreprises, etc.

Monsieur Jean-Louis DROUIN rappelle à l'assemblée que suite au départ en retraite d'un agent, quant à l'entretien et l'élagage des haies et des chemins, il a été envisagé de recourir à des prestataires extérieurs ou de mécaniser les opérations afin de gagner en temps et en efficacité.

Il remémore les démarches entreprises et compare brièvement les coûts des différentes solutions.

Considérant l'avis de la commission « travaux » et le test effectué dernièrement avec le sécateur, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir ce sécateur (modèle de démonstration).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'acquérir le sécateur pour un montant de 8 076.90 euros H.T., précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif communal 2022 (en section d'investissement) et charge Madame le Maire d'exécuter la présente délibération.

La mécanisation de certaines tâches (balayage des rues, taille des haies et des chemins, etc.), associée à une meilleure organisation doit permettre de ne pas embaucher de nouvel agent. Le nécessaire est fait pour qu'il soit moins dérangé au quotidien, et donc interrompu, pour des tâches non urgentes (par exemple : appel des enseignantes, et des locataires redirigés vers la mairie, etc.)

Un bilan sera fait dans quelques mois pour voir si cette organisation fonctionne et si la charge de travail n'est pas trop lourde pour un seul agent.

Questions diverses.

- Les élus établissent le planning des permanences pour la tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

- Madame le Maire propose au Conseil municipal d'apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien, victime de violentes agressions. L'Association des Maires de France informe de la possibilité, pour les citoyens, de faire un don à la Fédération Nationale de la Protection Civile, via le site « don.protection-civile.org ». À l'aune de l'actualité et au regard de la solidarité que peut apporter la commune, les élus propose un don de 902 euros.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 31 mars 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 23h10.